

COLLECTER LES INFORMATIONS

AU NIVEAU DE LA COMMUNE

(Cycle 3)

Proposition d'exploitation pédagogique

Objectifs pédagogiques

Identifier les instances et interlocuteurs de la commune.

Organisation de la classe

Répartition des élèves en groupes.

Matériel

- Matériel de rédaction papier ou informatique.
- Tableau/TBI pour mise en commun des idées.

Déroulement

Seance 1 : Questionner son environnement local

Étape 1

- Demander aux élèves de lister les structures et personnes de la commune qui, à leur avis, peuvent détenir des informations sur le monument aux morts en leur donnant des indices (qui a fait ériger le monument, où sont conservés les documents relatifs à la vie de la commune...).
- Liste non exhaustive de structures et de personnes-ressources : mairie, office de tourisme, bibliothèque municipale, personnalités locales, association d'anciens combattants.

Étape 2

Dans la perspective d'une visite à la mairie, demander aux élèves de préparer des questions sur les thèmes suivants :

- le type de documents qui y sont conservés (état civil, délibérations de conseil...), pour quelle période ;
- le déroulement d'une cérémonie du 11 novembre ;

- la conservation de documents relatifs aux commémorations (discours, photographies, articles de presse...);
- les autres contacts à solliciter.

Seance 2: Visite à la mairie

Au préalable, faire relever aux élèves les horaires d'ouverture et appeler de la classe pour prendre un rendez-vous.

Prolongements

Confronter toutes les informations obtenues avec celles déjà collectées pour poursuivre l'enrichissement de la fiche dans la base Monuments de mémoire.

Ressources pour l'enseignant

Liste des structures et personnes-ressources à contacter selon les réalités locales.

La mairie

Quels types de documents peut-on y trouver?

Les délibérations de conseil municipal

On sera particulièrement intéressé par celles de l'immédiat après-guerre jusqu'à la fin des années 1920. On peut y trouver des informations relatives à la décision d'ériger un monument aux morts, au budget alloué, à la date de livraison, à l'artiste ou l'entreprise choisie, ou encore à la date d'inauguration du monument.

L'état civil

La consultation d'actes de naissance de soldats figurant sur le monument aux morts peut contenir des mentions marginales permettant de retracer la vie du soldat. Généralement un siècle d'état civil est conservé en mairie avant versement aux archives. Ces recherches peuvent ensuite être complétées par l'accès à la fiche matricule du soldat en question quand celui-ci figure dans la base Mémoire des hommes.

Des discours

Les discours prononcés lors des commémorations du 11 novembre. Il est intéressant mais plus rare de trouver les discours prononcés lors de l'inauguration du monument.

Les difficultés rencontrées

- Certaines mairies ont pu subir des sinistres (incendie, inondation) détruisant une grande partie des documents conservés en mairie avant que ceux-ci n'aient fait l'objet d'un versement auprès des archives départementales.

- La mairie a changé plusieurs fois de locaux et certains documents ont été perdus ou détruits lors de ces déménagements.
- Les décisions relatives au monument aux morts n'ont pas fait l'objet de délibérations du conseil municipal et ne sont donc pas notifiées clairement sur des documents.
- Une irrégularité dans l'intérêt porté aux documents historiques selon les mandatures qui peut conduire à la perte ou au non-archivage des documents.

L'office de tourisme

Le monument aux morts peut faire partie des sites de visite mis en avant par l'office de tourisme. On peut alors se procurer une brochure proposant photographie et texte descriptif du monument.

Lorsque des visites sont organisées dans la commune lors de la période estivale, il peut aussi exister des textes documentés de présentation du monument.

Chaque commune ne dispose pas d'office de tourisme. Il faut se référer à celui du canton, de la communauté de communes.

La consultation du site Internet de l'office de tourisme peut également apporter des informations documentées de qualité.

La bibliothèque municipale

Elle peut disposer d'un fonds patrimonial regroupant des documents sur l'histoire de la commune. Ces ouvrages sont souvent peu diffusés et devenus introuvables en librairie. On peut également y trouver des bulletins paroissiaux donnés à la bibliothèque pour archivage.

Les personnalités locales

Les habitants de la commune en sont en partie la « mémoire ». Il est parfois possible de rencontrer d'anciens élus, des secrétaires de mairie ou encore des passionnés d'histoire en mesure d'apporter des informations sur le monument aux morts ou plus généralement sur la vie de la commune pendant le conflit.

Ces personnes seraient également en mesure d'indiquer des familles dont un membre, soldat, est mort lors du conflit.

Les associations d'anciens combattants

Localement, il existe souvent des associations d'anciens combattants qui ont pour mission de perpétuer une tradition du souvenir. Dans cette optique, ce sont souvent des collectionneurs d'objets, costumes, armes... Les membres de ces associations, à force de recherches précises, disposent de connaissances sur les périodes de guerre et de possibilités de reconstitution comme pendant les hommages rendus lors des cérémonies du 11 novembre.